



# Comment régler les frais d'inscription ?

## Plusieurs possibilités :

**Paiement intégral lors de l'inscription**

**Paiement échelonné jusqu'à 7 échéances possibles**

*Exemples :*

*Pour une inscription en juillet : 7 échéances possibles*

*Pour une inscription en août : 6 échéances possibles*

*Pour une inscription en septembre : 5 échéances possibles*

*Pour une inscription en octobre : 4 échéances possibles*

## Règlement en ligne sur SesameICP

## Modes de paiement :

**Par carte bancaire**

**Par virement**

**Par prélèvement**

**Par chèque**

## Soutien aux actions de l'ICP

Vous pouvez soutenir nos actions, et financer notamment des bourses pour des étudiants rencontrant des difficultés économiques, en souscrivant à une contribution libre du montant de votre choix. Vous bénéficierez de déductions fiscales avantageuses : 66% de votre don peut être déduit de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable ; 75%, si vous payez l'IFI, dans la limite de 50.000 €. Un reçu fiscal vous sera délivré par l'ICP. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le service Relations Donateurs qui est à votre disposition au +33 (0)1 44 39 84 82 ou par courriel : [relations.donateurs@icp.fr](mailto:relations.donateurs@icp.fr). L'ICP est une association reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs et des dons déductibles de l'IFI et de l'IRPP.

**Pour toutes questions, envoyer un courriel à l'adresse suivante : [secretariat.universitaire@icp.fr](mailto:secretariat.universitaire@icp.fr)**